

N° de Dossier : 382406

En Euro

11863

AGC Picardie Nord de Seine 17 rue Pierre Waguet 60000 BEAUVAIS

MME TOUSSAINT Marjorie (EI)

7, route de Paris
95270 BELLOY-EN-FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2024

SIE	N° dossier	Clé	Régime ST	Insp
N° Siret	81465957900019			

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		N° 2031-SD 2024  N° 11085*26 Formulaire obligatoire (article 53 A ou 302 septies A bis du Code Général des Impôts) (cocher la ou les cases correspondantes)	
IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux			
Exercice ouvert le	01/01/23	Régime "simplifié d'imposition"	☒ ou "réel normal"
et clos le	31/12/23	Option pour la comptabilité super-simplifiée	☐ TVA ☒
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	☐
A IDENTIFICATION			
Dénomination de l'entreprise : MME TOUSSAINT Marjorie (EI)		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :	
Adresse de l'entreprise : 7, route de Paris 95270 BELLOY-EN-FRANCE			
Mél : auxcouleursdemargo@gmail.com			
Téléphone : 0134689668			
SIREN 814659579		Mél :	
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :		B DIVERS	
		Activités exercées (souligner l'activité principale) : <u>Soins de beauté</u>	
		Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) ☒	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 2)		Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col 1, Déficit col 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		24 570	
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu a			
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ① b			
revenus nets exonérés (a-b)..... c			
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu d		Total c+d	
3 Total		24 570	
4 Bénéfice imposable (col. 1- col. 2) ou Déficit déductible (col. 2- col. 1)		24 570	
4 bis Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 % ②			
4 ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)			
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI		e	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI		f	
5 Plus-values			
taxées selon les règles prévues pour les particuliers ③		à court terme et à long terme exonérées ④	à long terme imposables à 12,8 % ④
à long terme différée de 2 ans (art 39 quindecies I-1 du CGI) ④		dont plus-values à long terme exonérées (Art. 151septies A du CGI) ⑤ bis	dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies) ⑤ ter
6 Exonérations, Abattements et crédits d'impôt			
Entreprise nouvelle art 44 sexies ☐ ZRR art. 44 quindecies ☐ Zone franche d'activité art.44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ⑥ ☐			
ZFU Territoires entrepreneurs 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐ Jeune entreprise innovante (JEI) art. 44 sexies A ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐			
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies ☐			
Exonération ou abattement pratiqué ⑦ → sur les plus-values imposables à 12,8 %			sur le bénéfice professionnel
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) ☐			
7 dont BIC non professionnels (2031 Bis-SD) ⑧ a- BÉNÉFICE		b- DÉFICIT	
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)			
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)			Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)
- Plus-values PV nettes à long terme imposable à 12,8 %			
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants) ⑨ → sur le bénéfice non professionnel			
8 Régime des sociétés de personnes ⑩			
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.			
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés			
9 Comptabilité informatisée			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐		Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf notice de la déclaration n°2031-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%			

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr .									
CGA/OMGA	☒	Viseur ou certificateur conventionné			(Cocher la case correspondante)				
Nom et coordonnées du CGA/OMGA					Nom et coordonnées du viseur ou du certificateur conventionné				
CGA PICARDIE ILE DE FRANCE Rue de l'île mystérieuse 80440 BOVES 0322502097									
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné ou du certificateur conventionné				3	0	4	8	0	0
AGC Picardie Nord de Seine 17 rue Pierre Waguet 60000 BEAUVAIS 0344063060				Identité du déclarant :					
				Lieu BELLOY EN FRANCE Date : 27/03/24					
				Qualité et nom du déclarant : Chef d'Entreprise					
				Signature : Marjorie TOUSSAINT					
ECF		prestataire :							

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).
(Si ce cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)

Nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance, n° fiscal (facultatif pour les personnes physiques) ou SIREN, qualité des associés et personnes physiques ou morales ❶	Associé ayant la qualité de gérant	BIC "B" ou BIC non professionnels "M" ❷	Quote-part du bénéfice ou du déficit ❸ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

Sociétés en commandite simple ❹ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2023

F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles excédent, par exercice: 3000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception ❶ elle doit être remplie lorsque ces frais

❶ Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067 - SD
- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
Montant des : { - Frais de réception y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

G DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A.
Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques - vacances par les salariés.

38 026

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)

Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)

(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❹

❹ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

I BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelle soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location - gérance		
Membre non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

Copyright Groupe ISA 2024 ISACUMPTA

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		MME TOUSSAINT Marjorie (EI)		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		7, route de Paris		95270 BELLOY-EN-FRANCE		
SIRET		81465957900019				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				31122023		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	25 410	030	22 785	
	Immobilisations financières * (1)	040	3 250	042	3 250	
	Total I (5)	044	28 660	048	22 785	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	10 018	052	10 018
		Marchandises *	060	12 854	062	12 854
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres* (3)	068	895	070	895	
		072	13 311	074	13 311	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	6 033	086	6 033	
	Charges constatées d'avance *	092	1 174	094	1 174	
	Total II	096	44 286	098	44 286	
	Total général (I + II)	110	72 946	112	22 785	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			-50 517	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*131)	132				
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136			21 482	
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142			-29 035	
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			16 995	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			14 390	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 25 264)	172			39 336	
	Comptes courants d'associés	173				
	Autres dettes	175			8 474	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176			79 196	
Total général (I + II + III)				180	50 161	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	9 991
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	533
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	6 000

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise MME TOUSSAINT Marjorie (EI)

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	☐	Exercice N clos le									
		3	1	1	2	2	0	2	3						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209						210	18 962				
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215					214					
			services *	217					218	112 031					
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222			
	Production immobilisée*									224					
	Subventions d'exploitation reçues									226	13 969				
	Autres produits									230	2 247				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232	147 210				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)									234	4 291				
	Variation de stocks (marchandises)*									236	-2 780				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)									238	20 684				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *									240	-2 319				
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier :8.347 - immobilier :)										242	55 410		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE * 243 157)										244	2 241		
	Rémunérations du personnel*									250	38 380				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252	12 799				
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)										254	1 848		
	Dotations aux provisions									256					
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259							262	1 020				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						204						
Total des charges d'exploitation (II)										264	131 573				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	15 637				
Produits financiers (III) 280															
Charges financières (V)										294	155				
Produits exceptionnels (IV)										290	6 000				
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										347				
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)										306					
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)										310	21 482				
B- RÉSULTAT FISCAL										312	21 482				
Réintégrations	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2										314				
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*										316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles										318				
	Provisions non déductibles*										322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)										324	499			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247														
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248										330	2 589			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)										251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986 ZFU - TE (44. octies A) 987										342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 JEI (44. sexies A) 989														
	ZRD (44 terdecies) 127 ZRR (44. quindécies) 138														
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991 Investissements et souscriptions outre-mer 344														
	ZFANG (44 quaterdecies) 345 Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993														
	BUD (44 sexdecies) 992														
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit 346										350			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655													
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A) 643													
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B) 645													
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C) 647													
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D) 648													
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E) 641													
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F) 990													
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G) 649															
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	24 570	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *										356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :													360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	24 570	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : MME TOUSSAINT Marjorie (EI)								Néant ☐ *						
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *				
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406								
	Autres	410		412		414		416								
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426								
	Constructions	430		432		434		436								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	11 388	442	533	444	9 105	446	2 816							
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	14 425	452		454		456	14 425							
	Matériel de transport	460		462		464		466								
	Autres immobilisations corporelles	470	8 169	472		474		476	8 169							
Immobilisations financières		480	3 250	482		484		486	3 250							
TOTAL		490	37 232	492	533	494	9 105	496	28 660							
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																
Fonds commercial		495		497		498		499								
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506								
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516								
	Constructions	520		522		524		526								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	10 174	532	405	534	9 105	536	1 474							
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	11 699	542	1 443	544		546	13 141							
	Matériel de transport	550		552		554		556								
	Autres immobilisations corporelles	560	8 169	562		564		566	8 169							
TOTAL		570	30 042	572	1 848	574	9 105	576	22 785							
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	reprise 2020		2			3			4			5		
		6			7			8			9			10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values											
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme										
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧								
1	9 105	9 105		6 000	6 000											
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578 9 105	580 9 105	582	584 6 000	586 6 000	581		587		589						
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations		590		583		594		595			
TOTAL				596			585 6 000	597		599						

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : MME TOUSSAINT Marjorie (EI)						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775						
					1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
					2				
					3				
					4				
					5				
					6				
					7				
					Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780				
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter				
Déficits imputés				983					
Déficits reportables				984					
Déficits de l'exercice				860					
Total des déficits restant à reporter				870					
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	2 468	381	2 798		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	8 042	380	8 042		
N° du centre de gestion agréé						388	304800		
Montant de la TVA collectée						374	27 399		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	12 916		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : MME TOUSSAINT Marjorie (EI)										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023				et clos le : 31/12/2023				Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								376		3	
Dont apprentis								657			
Dont handicapés								651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés								118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105			
TOTAL 1								106			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143			
Subventions d'exploitation reçues								113			
Variation positive des stocks								111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153			
TOTAL 2								144			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								121			
Variation négative des stocks								145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150			
TOTAL 3								152			
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)								137			
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF								117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre								020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022		Effectifs au sens de la CVAE *				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026			
Période de référence				024		016					
Date de cessation											

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

Désignation de l'entreprise MME TOUSSAINT Marjorie (EI)
Numéro de siret 81465957900019

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
Cotis. soc. TNS à payer Cotis. soc. TNS à payer	836
RSI 2021 RSI 2021	1 444
RSI 2020 EXTOURNE RSI 20220	3 539
RSI 2022 RSI REGUL 2022	2 390
Total des produits à recevoir	8 209

Désignation de l'entreprise MME TOUSSAINT Marjorie (EI)
Numéro de siret 81465957900019

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt EMPRUNT PGE - 220162111377	1
Facture à recevoir CERFRANCE SOC 4TR2023	288
Charges locatives et de coprop PROV TAXE FONCIERE 2023	918
PROV CHE SOC S/CP 31/12/2023 PROV CP 31/12/2023	3 490
PROV CHE SOC S/CP 31/12/2023 PROV CHE SOC S/CP 31/12/2023	170
Cotis. soc. TNS à payer Cotis. soc. TNS à payer	7 156
Cotis. fisc. TNS à payer Cotis. fisc. TNS à payer	2 071
OD Clôture Emprunt EMPRUNT PGE - 220162111377	1
OD Clôture Emprunt EMPRUNT PGE - 220162111377	1
Total des charges à payer	14 096

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
OD Charges Loy. LOCAM			210		
OD Charges Ass. LOCAM			12		
OD Charges Loy. NEOCARE ET CMSLIM			539		
OD Charges Ass. NEOCARE ET CMSLIM			13		
Locations constatées d'avance Locations constatées d'av			16		
Charges constatés d'avance CGA 2024			154		
Charges constatés d'avance EXPERIENCE BEAUTE			17		
Charges constatés d'avance EXPERIENCE BEAUTE			52		
Charges constatés d'avance OVH			16		
Assurances constatées d'avance Assurances constatées d			146		
Total des charges constatées d'avance			1 174		

Désignation de l'entreprise MME TOUSSAINT Marjorie (EI)
Numéro de siret 81465957900019

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					